

LES BÉATITUDES ONT-ELLES ABOLI LA LOI ANCIENNE ?

Sœur Gaëtane DOMINI

Saint Paul écrivait aux Galates : « Nous avons reconnu que *ce n'est pas en pratiquant la Loi de Moïse que l'homme devient juste devant Dieu*, mais seulement par la foi en Jésus-Christ. [...] Si maintenant je revenais à la Loi que j'ai rejetée, reconstruisant ainsi ce que j'ai démolì, j'attesterais que j'ai eu tort de la rejeter ! » (Ga 2, 16.18) Ainsi saint Paul nous dit-il qu'il a rejeté la Loi, au profit de la foi en Jésus... *Faut-il en conclure que les Béatitudes, énoncées par Jésus, ont aboli la Loi ancienne ?* Jésus Lui-même nous dit que « la Loi et les Prophètes vont jusqu'à Jean le Baptiste... » (Lc 16, 16) ; *le Décalogue est-il donc désormais caduc ?*

Cette idée, que Luther a très certainement contribué à répandre en opposant systématiquement l'Esprit et la Loi, la foi et les œuvres ou encore la grâce et le mérite, *est très présente même chez les catholiques*. En 1983, à Paris, le cardinal Ratzinger en pointait les effets dans la catéchèse ; il disait : « Ce fut en raison d'une incompréhension fondamentale de la critique faite par Paul de la Loi que beaucoup en sont arrivés à penser que le Décalogue, en tant que loi, devait être éliminé de la catéchèse et remplacé par les béatitudes du Sermon sur la Montagne. [...] Là où le Décalogue est expulsé de la catéchèse, c'est la structure fondamentale de celle-ci qui est touchée. Il n'y a plus alors d'introduction réelle à la foi de l'Église.¹ »

Et de fait, comme il le soulignera plus tard dans son livre *Jésus de Nazareth*, « *les Béatitudes* sont bien souvent présentées comme *l'antithèse néotestamentaire du Décalogue*, c'est-à-dire comme étant en quelque sorte l'éthique la plus élevée des chrétiens par rapport aux commandements de l'Ancien Testament. *Cette interprétation* – continue-t-il – *se méprend complètement sur le sens des pa-*

¹ J. RATZINGER, Conférence « *Transmission de la Foi et sources de la Foi* », Paris et Lyon, 1983, in Id., *Église et théologie*, Paris, Mame, 1992, p. 139-170. Il disait à ce sujet : « On méconnaît ainsi non seulement le Décalogue, mais encore le Sermon sur la Montagne, ainsi que toute la structure interne de la Bible. Paul, au contraire, a caractérisé le passage de la Loi au Nouveau Testament comme "l'accomplissement de la Loi par l'amour", et pour expliquer cet accomplissement, il s'est expressément référé au Décalogue (Rm 13, 8-10 ; cf. Lv 19, 8 ; Ex 20, 13s ; Dt 5,17). Là où le Décalogue est expulsé de la catéchèse, c'est la structure fondamentale de celle-ci qui est touchée. Il n'y a plus alors d'introduction réelle à la foi de l'Église. »

roles de Jésus. Il a toujours affirmé la validité du Décalogue (cf. par exemple Mc 10, 19 ; Lc 16, 17) ; le Sermon sur la montagne reprend les commandements de la deuxième Table et les approfondit, mais ne les abolit pas (cf. Mt 5, 21-48) ; [...] *Jésus n'a pas l'intention d'abolir le Décalogue : au contraire, il le renforce.*²»

C'est ce que nous allons voir dans ce petit enseignement, en montrant d'abord comment le Décalogue non seulement n'est pas aboli mais reste *nécessaire au Salut des chrétiens* (I), puis en soulignant la *continuité entre le Décalogue et les Béatitudes* (II), avant de mettre en valeur *l'accomplissement* du Décalogue que représentent les Béatitudes (III).

I. LE DÉCALOGUE, NÉCESSAIRE AU SALUT

Dans l'Évangile, Jésus nous dit : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Amen, je vous le dis : avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise.

Donc, *celui qui rejettera un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le Royaume des Cieux.* Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le Royaume des Cieux. » (Mt 5, 17-19.)

En effet, Dieu ne saurait se contredire et

lorsque Dieu parle – affirme Jean-Paul II – il parle de choses qui ont la plus grande importance pour chaque personne, pour les personnes du XXI^e siècle, tout autant que pour celles du I^{er} siècle. *Les Dix Commandements et les Béatitudes parlent de vérité et de bonté, de grâce et de liberté, de ce qui est nécessaire pour entrer dans le Royaume du Christ*³.

Le Concile de Trente enseigne d'ailleurs que *les dix Commandements obligent les chrétiens* et que l'homme justifié est encore tenu de les observer : « Personne, si justifié soit-il, ne doit penser qu'il est libéré de l'observation des com-

² J. RATZINGER-BENOÎT XVI, *Jésus de Nazareth ; la figure et le message*, in *Opera omnia*, vol. 6, t. 1, Parole et Silence, 2014, p. 171-172.

³ JEAN-PAUL II, « Homélie pour la messe des jeunes sur le mont des Béatitudes à Korazim », 24-03-2000. Saint Irénée compare les multiples façons dont Dieu est intervenu pour guider les hommes au cours de l'Histoire du Salut à la « voix des eaux multiples » de l'Apocalypse : « Car elles sont vraiment multiples, les eaux de l'Esprit de Dieu, parce que riche et multiple est le Père. Et, passant à travers tout cela, le Verbe accordait libéralement son assistance à ceux qui lui étaient soumis, prescrivant à toute créature la loi convenable et appropriée. » Cf. SAINT IRÉNÉE, *Adversus Haereses*, IV, 14, 2-3.

mandements. » « Si quelqu'un dit [...] que les dix Commandements ne concernent pas les chrétiens : qu'il soit anathème. ⁴»

Et le *Concile Vatican II* l'affirme également : on lit ainsi dans *Lumen gentium* : « Les évêques, successeurs des Apôtres, reçoivent du Seigneur [...] la mission d'enseigner toutes les nations et de prêcher l'Évangile à toute créature, afin que tous les hommes, par la foi, le baptême et *l'accomplissement des commandements, obtiennent le salut.* ⁵»

Cette vérité est si importante que, pour sœur Lucie, elle fait partie du message de Fatima. Dans son livre explicitant les appels du message de Fatima, elle écrit : « Quelqu'un pensera peut-être à me demander : *"Qu'ont à voir avec le Message les commandements de la Loi de Dieu ?"* Je réponds qu'ils ont à voir, et même beaucoup : ils constituent un des principaux points du Message. En effet, Notre-Dame a fini la série de ses apparitions à Fatima par ces paroles : *"Qu'on n'offense plus Notre-Seigneur, qui est déjà trop offensé !..."* [...] Et sans aucun doute, *ce qui offense le plus Dieu, c'est la transgression de sa Loi.* ⁶»

Ainsi, Jean-Paul II pouvait dire que « la recommandation du Deutéronome a encore *toute sa valeur aujourd'hui* : "Vous suivrez tout le chemin que le Seigneur votre Dieu vous a tracé, alors vous vivrez, vous aurez bonheur et longue vie." (Dt 5, 33.) En outre, – continuait-il – il ne faut pas oublier que les commandements du Décalogue sont fermement *enracinés dans la nature même de l'homme* et que, par conséquent, les valeurs qu'ils défendent ont *une portée universelle.* ⁷» Donc, tant qu'il y aura des hommes, le Décalogue sera *vrai et nécessaire au Salut, toujours et partout !*

Pourtant, certains objectent en citant saint Augustin, « *qu'il suffit d'aimer* » : « *Aime et fais ce que tu veux !* ⁸» disait en effet saint Augustin. André Frossard souligne avec justesse que « beaucoup inversent ingénument le propos de saint Augustin, et parce qu'ils font ce qu'ils veulent, s'imaginent qu'ils aiment ⁹».

⁴ CONCILE DE TRENTE, *Décret sur la justification* (6^e session, 13-01-1547), cf. DH 1536 et 1569.

⁵ CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique *Lumen gentium* sur l'Église, 21-11-1964, n°24. Notons également ce que dit le *Catéchisme de l'Église Catholique*, n°1724 : « Le Décalogue, le Sermon sur la Montagne et la catéchèse apostolique nous décrivent les chemins qui conduisent au Royaume des cieux. Nous nous y engageons pas à pas, par des actes quotidiens, soutenus par la grâce de l'Esprit-Saint. »

⁶ SŒUR LUCIE DE FATIMA, *Appels du message de Fatima* (2003), Édition Secrétariat des Pasteurs à Fatima, p. 219.

⁷ JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Pastores gregis* sur l'évêque, 16-10-2003, n°29.

⁸ SAINT AUGUSTIN, *Traité sur l'épître de saint Jean aux Parthes*, 7^e traité, chap. 8.

⁹ JEAN-PAUL II, *N'ayez pas peur ! Dialogue avec André Frossard*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 193.

Or, Jean-Paul II remarque que, dans ses rencontres avec les pécheurs, comme la Samaritaine ou la femme adultère, « *le Christ ne renonce à aucun point du Décalogue*. Il n'y a pas un seul commandement qui "cède le pas" à l'amour. Bien au contraire, tous les commandements trouvent *leur accomplissement dans l'amour* – et cet accomplissement n'entraîne le renoncement à aucun d'entre eux : pas un iota ne passera, que tout soit accompli. C'est ainsi que le Christ, dans l'esprit de l'amour, reproche son péché à la Samaritaine, et elle le comprend parfaitement.¹⁰ » Pourquoi ? Parce qu'en Jésus, « *amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent...* » (Ps 84.) L'amour vrai, à l'image de celui de Jésus, ne saurait donc passer outre les commandements du Décalogue.

Insistons enfin sur la nécessité des dix Commandements avec la *déclaration très solennelle de Jean-Paul II* dans son encyclique *Veritatis splendor* au sujet des préceptes tant positifs que négatifs du Décalogue : « Il est juste et bon, toujours et pour tous, de servir Dieu, de lui rendre le culte requis et d'honorer nos parents en vérité. *Ces préceptes positifs*, qui prescrivent d'accomplir certaines actions et de cultiver certaines attitudes, *obligent universellement et ils sont immuables* ; ils réunissent dans le même bien commun tous les hommes de toutes les époques de l'histoire, créés pour « la même vocation et la même destinée divine » [...]. *Les préceptes négatifs* de la loi naturelle sont *universellement valables : ils obligent tous et chacun, toujours et en toute circonstance*. En effet, ils interdisent une action déterminée *semper et pro semper*, sans exception, parce que le choix d'un tel comportement n'est en aucun cas compatible avec la bonté de la volonté de la personne qui agit, avec sa vocation à la vie avec Dieu et à la communion avec le prochain. Il est défendu à tous et toujours de transgresser des préceptes qui interdisent, à tous et à tout prix, d'offenser en quiconque, et avant tout en soi-même, la dignité personnelle commune à tous.¹¹ »

II. CONTINUITÉ ENTRE DÉCALOGUE ET BÉATITUDES

Il paraît donc très clair que le Décalogue sera toujours vrai et nécessaire, et on remarque d'ailleurs *une réelle continuité entre Décalogue et Béatitudes*.

Il est vrai que le cadre du Sermon sur la montagne, au cours duquel Jésus énonce les Béatitudes, fait clairement comprendre à ses auditeurs que Jésus est le « *nouveau Moïse* » apportant la *nouvelle « Torah »*, la nouvelle Loi. S'exprimant « avec autorité » (ce qui cause une certaine frayeur à ses auditeurs), on aurait pu croire de prime abord que cette nouvelle Torah allait *différer complètement de la première* ; en effet, Jésus l'expose « à travers une série d'antithèses

¹⁰ *Ibid.*, p. 192.

¹¹ JEAN-PAUL II, Encyclique *Veritatis splendor* sur l'enseignement moral de l'Église, 06-08-1993, n°52.

entre les anciens commandements et sa manière de les reposer. Il commence chaque fois par : "Vous avez entendu qu'il a été dit aux ancêtres...", et affirme ensuite : "*Moi je vous dis...*"¹²»

Pourtant, on peut appliquer à Jésus Lui-même son enseignement lorsqu'il dit que « tout scribe devenu disciple du Royaume des Cieux est comparable à un maître de maison *qui tire de son trésor du neuf et de l'ancien* » (Mt 13, 52). En effet, les Béatitudes ne sont pas « sorties de nulle part » mais « elles s'intègrent dans une longue tradition de messages vétérotestamentaires¹³ » nous dit Benoît XVI, et elles les complètent.

Et si, comme le souligne Jean-Paul II dans *Veritatis splendor*, « les Béatitudes n'ont pas comme objet propre des normes particulières de comportement mais [...] évoquent des attitudes et des dispositions fondamentales de l'existence, et donc, *ne coïncident pas exactement avec les commandements*, il n'y a, d'autre part, *pas de séparation ou d'opposition entre les béatitudes et les commandements* : les uns et les autres se réfèrent au bien et à la vie éternelle. Le Discours sur la Montagne commence par la proclamation des Béatitudes, mais renferme aussi la référence aux commandements (cf. Mt 5, 20-48). En même temps, ce Discours montre *l'ouverture et l'orientation des commandements vers la perfection qui est celle des Béatitudes*. Celles-ci sont, avant tout, des promesses, dont découlent aussi, de manière indirecte, des indications normatives pour la vie morale.¹⁴»

Il n'y a donc pas de rupture entre le Décalogue et les Béatitudes : « La Loi et les Béatitudes tracent ensemble *le chemin à la suite du Christ* et le sentier royal vers la maturité et la liberté spirituelle – nous dit Jean-Paul II –. [...] *Le message [de Jésus] est nouveau, mais il ne détruit pas ce qui existe déjà. Au contraire, il en développe au maximum les potentialités.*¹⁵ » « Les Béatitudes représentent *le complément évangélique de la Loi du Sinaï.*¹⁶»

¹² BENOÎT XVI, « Angélus », 13-02-2011. Par exemple : « Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : "Tu ne tueras point ; et si quelqu'un tue, il en répondra au tribunal." Eh bien, moi je vous dis : "Quiconque se fâche contre son frère en répondra au tribunal." (Mt 5, 21-22.) Et cela par six fois.

¹³ J. RATZINGER-BENOÎT XVI, *Jésus de Nazareth, op. cit.*, p. 172.

¹⁴ VS 16. Cf. aussi CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique *Dei Verbum* sur la Révélation divine, 18-11-1965, n°16 : « Inspirateur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé. »

¹⁵ JEAN-PAUL II, « Homélie pour la messe des jeunes sur le mont des béatitudes à Korazim », *loc. cit.*

¹⁶ JEAN-PAUL II, « Audience générale », 01-03-2000.

III. LES BÉATITUDES COMME ACCOMPLISSEMENT DU DÉCALOGUE

S'il y a bien continuité entre Décalogue et Béatitudes, il faut reconnaître qu'il y a *quelque chose de plus* avec les Béatitudes, ce que le jeune homme riche avait pressenti : le Décalogue, il l'avait observé depuis sa jeunesse... mais son cœur n'était pas satisfait. Alors il demande à Jésus : « Que me manque-t-il encore ? »

Et de fait, Jésus Lui-même nous dit : « Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des Pharisiens [qui pourtant observent la Loi], vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux. » (Mt 5, 17.20.)

Alors, en quoi consiste cette justice « supérieure » qu'il exige ? « *La nouveauté de Jésus* – nous dit Benoît XVI – *consiste, essentiellement, dans le fait qu'il "remplit" Lui-même les commandements par l'amour de Dieu, par la force de l'Esprit saint qui habite en Lui.* Et nous, à travers la foi dans le Christ, nous pouvons nous ouvrir à l'action de l'Esprit-Saint qui nous rend capable de vivre l'amour divin. C'est pourquoi chaque précepte devient vrai comme *exigence d'amour*, et tous se rejoignent en un seul commandement : aime Dieu de tout ton cœur et aime ton prochain comme toi-même.¹⁷ »

La « nouveauté » de la Loi nouvelle, qu'expriment les Béatitudes, va de pair avec le *mystère de l'Incarnation et de la Rédemption*. En effet, depuis que le Verbe s'est fait chair, que la Parole s'est incarnée, alors les « dix Paroles » elles-mêmes, *c'est-à-dire le Décalogue, ont pris « chair » en Jésus* qui les accomplit parfaitement et qui, parce qu'Il nous unit à Lui, nous donne la grâce de les vivre à notre tour.¹⁸

¹⁷ BENOÎT XVI, « Angélus », 13-02-2011. Cf. aussi JEAN-PAUL II, « Homélie à Elbag au cours de l'acte de dévotion au Sacré-Cœur », voyage apostolique en Pologne, 06-06-1999 : « En effet, depuis que le Verbe de Dieu s'est incarné et est mort pour nous sur la Croix, les dix Commandements se font entendre à travers sa voix. Il les enracine, à travers la vie nouvelle de la Grâce, dans le cœur de celui qui croit en Lui. Le disciple de Jésus ne se sent donc pas opprimé par une multitude de prescriptions, mais, poussé par la force de l'amour, il ressent les commandements de Dieu comme une loi de liberté : la liberté d'aimer grâce à l'action intérieure de l'Esprit. Le Christ est venu pour accomplir la loi, tout d'abord pour la compléter dans son contenu et sa signification, puis pour en révéler ainsi son sens complet et toute sa profondeur : la loi est parfaite lorsqu'elle est imprégnée de l'amour de Dieu et du prochain. L'amour est ce qui décide de la perfection morale de l'homme, de sa ressemblance avec Dieu. "Celui qui a mes commandements et les garde, – dit le Christ – c'est celui-là qui m'aime ; or celui qui m'aime sera aimé de mon Père ; et je l'aimerai et je me manifesterai à lui." (Jn 14, 21). »

¹⁸ Cf. MÉLITON DE SARDES, *Homélie sur la Pâque*, 2,7, cit. in *Liturgie des Heures*, Office des Lectures du lundi de l'Octave de Pâques. Méliton de Sardes disait, en parlant du mystère de Pâques, qu'il était à la fois ancien en raison de la Loi, et nouveau en raison du Verbe, « *car la Loi est devenue le Verbe et, d'ancienne, elle est devenue nouvelle [...]; le commandement s'est transformé en grâce, la figure en vérité, l'agneau [pascal] est devenu fils, la brebis est devenue homme et l'homme est devenu Dieu...* »

Dans *L'imitation de Jésus-Christ*, nous lisons : « [Les prophètes] peuvent prononcer des paroles, mais non les rendre efficaces. Leur langage est sublime ; mais si vous vous taisez, il n'échauffe point le cœur. Ils exposent la lettre, mais vous en découvrez le sens. Ils proposent les mystères, mais vous rompez le sceau qui en dérobaient l'intelligence. *Ils publient vos commandements, mais vous aidez à les accomplir.* Ils montrent la voie, mais vous donnez des forces pour marcher. Ils n'agissent qu'au-dehors, mais vous éclairez et instruisez les cœurs. Ils arrosent extérieurement, mais vous donnez la fécondité. Leurs paroles frappent l'oreille, mais vous ouvrez l'intelligence.¹⁹ »

C'est cela *l'accomplissement* dont parle Jésus lorsqu'il dit qu'il n'est pas venu abolir mais accomplir la Loi.²⁰ « Si Dieu seul est le Bien – comme le dit Jésus au jeune homme riche –, aucun effort humain, pas même l'observance la plus rigoureuse des commandements, ne réussit à "accomplir" la Loi [...]. "*L'accomplissement" ne peut venir que d'un don de Dieu* : il est l'offrande d'une *participation à la bonté divine* qui se révèle et qui se communique en Jésus, Celui que le jeune homme riche appelle « bon Maître » (Mc 10, 17 ; Lc 18, 18).²¹ » nous dit Jean-Paul II.

Et c'est parce que nous sommes unis à Jésus, « *divinisés* » par Lui et remplis de sa grâce, que nous devenons *capables d'une « justice supérieure », exprimée par les Béatitudes.*

En effet, frère Clément-Marie nous faisait remarquer lors de la dernière fête de Notre-Dame des Neiges que, quand le commandement dit : « Tu ne tueras pas », Jésus ajoute : « Bienheureux les artisans de paix ». Quand le commandement dit : « Tu ne voleras pas », Jésus ajoute : « Bienheureux les pauvres par l'esprit. » Quand le commandement dit : « Tu ne commettras pas d'adultère », Jésus ajoute « Bienheureux les cœurs purs. » Ainsi, il n'existe nulle contradiction entre l'Ancien et le Nouveau Testament, mais une perfection apportée par Celui qui vit parfaitement la Loi et les Béatitudes – Jésus –, et qui nous donne désormais par sa grâce la force de les vivre.

Ainsi, le Catéchisme de l'Église Catholique nous dit que « le Sermon du Seigneur, loin d'abolir ou de dévaluer les prescriptions morales de la Loi ancienne, en dégage les virtualités cachées et en fait surgir *de nouvelles exigences* : il en ré-

¹⁹ T. A. KEMPIS, *Imitation de Jésus-Christ* (traduction de M. l'abbé F. de Lammenais), livre 3^e : De la vie intérieure, 2, 2.

²⁰ Cf. BENOÎT XVI, « Homélie pour la solennité de saint Joseph » 19-03-2006 : « La Loi mosaïque a trouvé son plein accomplissement en Jésus, qui a révélé la sagesse et l'amour de Dieu à travers le mystère de la Croix. »

²¹ VS 11.

vèle toute la vérité divine et humaine. Il n'ajoute *pas de préceptes extérieurs nouveaux*, mais il va *jusqu'à réformer la racine des actes, le cœur*, là où l'homme choisit entre le pur et l'impur (cf. Mt 15, 18-19), où se forment la foi, l'espérance et la charité, et avec elles, les autres vertus²² ».

Bref, le chemin des Béatitudes, qui accomplit les commandements du Décalogue, n'est rien d'autre que *le chemin de la sainteté*, et « Jésus montre que les commandements ne doivent pas être entendus comme une limite minimale à ne pas dépasser, mais plutôt comme *une route ouverte pour un cheminement moral et spirituel vers la perfection*, dont le centre est l'amour (cf. Col 3, 14)²³ ».

Mais *revenons à saint Paul* : que voulait-il donc dire aux Galates lorsqu'il leur recommandait de ne pas être soumis à la Loi ? Ne fallait-il donc plus tenir compte des préceptes du Décalogue ? Non, assurément, car un peu plus loin il écrit : « Vous, frères, vous avez été appelés à la liberté. Mais que cette liberté ne soit pas un prétexte pour votre égoïsme ; au contraire, mettez-vous, par amour, au service les uns des autres... » (Ga 5, 13.) Et cela passe en premier lieu par le respect des dix Commandements.

Alors, *qu'est-ce qui a été aboli de la Loi ancienne* ? Ce qui a été aboli, ce n'est pas le cœur moral de la Loi, écrit par le « doigt de Dieu » sur les tables du Décalogue, mais *les autres prescriptions*, tant dans le domaine juridique ou sanitaire que cultuel (telles que la circoncision, les règles du pur et de l'impur, les interdictions alimentaires...), qui ont été données séparément par Moïse au peuple pour le garder dans le droit chemin, et en particulier pour le maintenir séparé des autres peuples afin de le protéger de l'idolâtrie. Saint Paul parle de ces prescriptions comme d'un « tuteur », d'un « pédagogue », donné à un enfant n'ayant pas encore atteint la pleine maturité, la pleine liberté²⁴.

²² *Catéchisme de l'Église catholique*, 1993, n°1968. Et auparavant : « La Loi évangélique "accomplie" (cf. Mt 5,17-19), affine, dépasse et mène à sa perfection la Loi ancienne. Dans les "Béatitudes", elle accomplit les promesses divines en les élevant et les ordonnant au "Royaume des cieux". Elle s'adresse à ceux qui sont disposés à accueillir avec foi cette espérance nouvelle : les pauvres, les humbles, les affligés, les cœurs purs, les persécutés à cause du Christ, traçant ainsi les voies surprenantes du Royaume. » (n°1967)

²³ VS 15.

²⁴ Cf. aussi SAINT IRÉNÉE, *Adversus Haereses*, IV, 16, 2-5 : « Pour préparer l'homme à cette vie [la Vie éternelle avec Dieu], le Seigneur Lui-même a promulgué pour tous les paroles du Décalogue ; aussi furent-elles pour nous, amplifiées et augmentées, non abolies de par sa venue dans la chair. Quant aux préceptes de servitude [donc les autres décrets et ordonnances qui réglaient la vie des Israélites], il les a, par Moïse, enseignés séparément au peuple, adaptés à leur éducation et à leur formation, comme le dit lui-même Moïse : « Le Seigneur me commanda de vous enseigner pour ce temps-là les prescriptions et les jugements. » Ces préceptes donnés dans la servitude et comme en signe [donc en préparation à la venue du Christ], il les

Et *qu'est-ce qui est réellement nouveau avec la Loi nouvelle ?* Ce qui est nouveau, c'est que, *par-delà la lettre, Jésus nous en révèle l'esprit*, afin que, comme le soulignait Eugenio Zolli, le grand Rabbín de Rome converti, l'amour de la Loi ne l'emporte pas sur la loi de l'Amour²⁵.

Ce qui devient premier, c'est la charité, c'est le Salut des âmes. Et c'est cela que dit saint Augustin lorsqu'il écrit : « Aime et fais ce que tu veux. » Ainsi, *nous ne sommes plus esclaves de la lettre de la loi mais, éclairés par l'amour, nous voyons plus loin.*

Et non seulement cela, mais Jésus nous donne également *la force d'accomplir la Loi par le don de l'Esprit-Saint*. Ainsi, comme le disait saint Thomas d'Aquin : « La Loi nouvelle est *d'abord la grâce même de l'Esprit-Saint*, qui est donnée aux croyants dans le Christ.²⁶ » C'est cela la grande nouveauté apportée par Jésus, et *l'accomplissement de la « Pentecôte »* : la Pentecôte juive fut le don de la loi ; la Pentecôte chrétienne celui de l'Esprit-Saint qui nous permet d'accomplir la Loi.

Concluons avec le saint Curé d'Ars qui disait : « Les commandements de Dieu sont les enseignements que Dieu nous donne pour suivre le chemin du Ciel, comme les écriteaux qu'on pose à l'entrée des rues et au commencement des chemins pour en indiquer les noms. »

a abolis par la nouvelle Alliance de liberté ; mais les préceptes naturels, qui conviennent à des hommes libres, et sont communs à tous, il les a augmentés et amplifiés, en donnant aux hommes avec largesse et générosité de connaître Dieu le Père par l'adoption, et de l'aimer de tout cœur et de suivre sans détour son Verbe. »

²⁵ Cf. ABBAYE SAINT-JOSEPH DE CLAIRVAL, « Lettre consacrée à Eugenio Zolli », 05-03-2003 [<https://www.clairval.com/index.php/fr/lettre/?id=5050303>].

²⁶ Cf. *Compendium du Catéchisme de l'Église Catholique*, 2005, n°420.